

sent qu'Ismaël n'a pas encore cessé de persécuter Isaac, et que celui-ci n'est pas en possession de l'héritage paternel¹.

On pourrait même affirmer que l'Eglise de Rome n'avait pas encore subi la persécution de Néron : car si cette persécution avait eu lieu, l'auteur n'aurait pas manqué d'en rappeler le souvenir ou d'y faire allusion; il n'aurait pas supposé, comme il fait, que les fidèles vivent en paix et qu'ils n'ont rien à craindre des magistrats, pourvu qu'ils ne manquent à aucun devoir².

La date de l'Épître est donc bien celle que nous avons dite³. C'est vers 58, moins de trente ans après la manifestation du Sauveur en Judée, vingt-cinq ans après son crucifiement, que S. Paul le proclamait, devant les fidèles de Rome, le rédempteur du monde, le nouveau chef du genre humain, le Dieu béni dans tous les siècles. Traçant dès lors d'une main ferme l'esquisse d'une démonstration évangélique contre les païens et les Juifs, il mettait en pleine lumière la nécessité de la foi chrétienne, la gratuité du salut, l'action de la grâce dans la sanctification des âmes; et affirmant avec assurance les principales vérités de la religion, la distinction des personnes divines, le mystère du péché originel, la corruption de la nature, l'universalité de la rédemption, l'unité de l'Eglise, l'intimité du lien qui unit les membres du Sauveur à leur chef, il posait déjà dans son Epître les bases des traités les plus essentiels du dogme et de la morale : œuvre étonnante, qu'on ne peut guère comparer qu'à ses autres œuvres, et dont l'originalité égale à peine la profondeur; preuve manifeste des lumières que Dieu répandait dans son âme et qui en ont fait le Docteur aussi bien que l'Apôtre de toutes les nations⁴.

¹ Gen., XXI, 9; Dan., II, 21; Gal., IV, 24-31. — ² Rom., XIII, 3-5. — ³ Cf. *Supra*, n. 652. — ⁴ *Prædicator veritatis in universo mundo*. Brev., 30 *jun.*

ÉPITRES AUX CORINTHIENS.

661. — Qu'était-ce que Corinthe?

Corinthe, capitale de l'Achaïe¹, était devenue, depuis l'abaissement d'Athènes et de Sparte, la première ville de la Grèce. Elle était riche, populeuse, célèbre par son activité et par son luxe. Cicéron l'appelle : *Totius Græciæ lumen*². Sa position dans l'isthme qui unit le Péloponèse à la Grèce, entre la mer Egée à l'orient et la mer Ionienne à l'occident, à égale distance de l'Italie et de l'Asie, en avait fait le centre d'un commerce considérable. Le commerce lui donnait l'opulence, et l'opulence procurait à ses habitants de quoi satisfaire leur goût pour les arts et pour le plaisir. A quelque distance de ses murs, on célébrait tous les cinq ans des jeux fameux auxquels l'Apôtre fait allusion³; mais la ville elle-même était un théâtre d'amusements et de dissolution continuels. Le culte de Vénus était la religion principale de Corinthe. Aussi la vie qu'on y menait était-elle passée en proverbe, et disait-on indifféremment, vivre en Corinthien, *κορινθιαζέσθαι*, ou s'abandonner à la volupté⁴. Malgré les obstacles que de telles habitudes devaient mettre à la foi chrétienne, et en dépit de l'opposition des Juifs, S. Paul, soutenu par une vision céleste⁵, avait réussi à y fonder une église⁶; et après dix-huit mois de travaux, il l'avait laissée si ferme dans la foi et si fervente qu'elle faisait sa consolation et qu'elle servait de modèle aux chrétientés voisines⁷. La plupart des convertis⁸ étaient d'une condition assez humble. Néanmoins, les détails où entre l'Apôtre sur la manière dont se faisait la cène⁹ et sur les secours à donner aux chrétiens de Jérusalem¹⁰ supposent qu'il y en avait aussi d'une classe plus éle-

¹ Act., XVIII, 12. — ² Manil., 5. — ³ I Cor., IX, 24. Cf. Phil., III, 12. — ⁴ Horat., *Epist.* I, XVII, 36. — ⁵ Act., XVIII, 10. — ⁶ Act., XVIII, 11-18. — ⁷ I Cor., IX, 2; II Cor., III, 2-4; VII, 14. — ⁸ I Cor., XII, 2. Cf. Act., XVIII, 6-8. — ⁹ I Cor., XI, 22. — ¹⁰ II Cor., VIII, 14.

vée. Lui-même, dans son Epître aux Romains, distingue entre les autres Eraste, l'intendant de la ville, et Caius, qu'il appelle son hôte, xvi, 23.

662. — Est-il hors de doute que ces épîtres sont de saint Paul ?

1° Il suffit de les lire pour être convaincu de leur authenticité. Quel motif aurait pu faire imaginer et attribuer à S. Paul tant de détails personnels, tant de recommandations sans importance doctrinale ? Comment un imposteur eût-il fait un tableau si touchant des travaux de l'Apôtre et rendu avec tant de vivacité les sentiments de son cœur ? Comment un inconnu eût-il fait accepter par les Corinthiens les reproches dont ils sont l'objet et les règles qui leur sont tracées ?

2° Mais toute induction est superflue, tant les témoignages sont nombreux et décisifs. Qu'il suffise de citer S. Clément, pape, qui, dans une Lettre adressée par lui aux Corinthiens, une trentaine d'années plus tard, de 92 à 97, leur rappelle la première de ces Epîtres comme une œuvre connue et respectée de tous. « Prenez en main, dit-il, l'Epître du bienheureux Paul. Il n'y a pas de doute que l'Esprit Saint ne lui ait inspiré ce qu'il vous a écrit sur lui-même, sur Céphas et sur Apollo, dans un temps où vous étiez divisés comme aujourd'hui¹. » Cette Lettre de S. Clément est le plus ancien monument que nous ayons de la tradition, et l'un de ceux dont l'authenticité est le mieux établie. On la lisait publiquement dans l'Eglise de Corinthe et dans beaucoup d'autres². Elle a été citée par Hégésippe³, par S. Ignace⁴, par S. Polycarpe⁵, par S. Denys de Corinthe⁶, par S. Irénée⁷, par Clément d'Alexandrie⁸, par Origène en quatre ou cinq endroits⁹, etc.

¹ 1^{re} Epist., XLVII. Cf. XXIV; XXXVI; XLVII; XLVIII; XLIX. — ² Euseb., H. E., III, 16, 38. — ³ Euseb., H. E., III, 16; IV, 22. — ⁴ Ad Ephes., 2, 18. — ⁵ Ad Philipp., 11. — ⁶ Euseb., H. E., IV, 23. — ⁷ Adv. Hæres., III, III, 3. — ⁸ Strom., I, 7; IV, 17-19; V, 12; VI, 8. — ⁹ Longtemps ignoré en Occident, le texte en fut livré, en 1628, à Charles I^{er}, roi d'Angleterre, par Cyrille Lycar, patriarche d'Alexandrie, dans le *Codex Alexan-*

PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS.

(D'Ephèse, an 56.)

Textes caput XVIII

663. — En quel lieu, en quel temps, à quelle occasion cette Epître fut-elle écrite ?

I. Cette Epître fut écrite d'Ephèse. On en a la preuve dans l'Epître même, où S. Paul dit qu'il restera encore quelque temps chez Aquila et Priscille¹, établis dans cette ville depuis son passage à Corinthe².

II. On voit au même endroit³, que la Pentecôte approchait et que l'Apôtre songeait à quitter la ville. C'était dans sa dernière mission, l'an 56, selon beaucoup d'auteurs; l'an 57, ou même 59, suivant d'autres. S. Paul était arrivé au milieu de sa carrière apostolique. Il y avait dix ans qu'il prêchait la foi, et quatre ou cinq ans qu'il avait fondé l'église de Corinthe; mais un grand nombre de disciples, de ceux même qui avaient vu le Sauveur après sa résurrection, étaient encore en vie, xv, 6.

III. Ce qui lui donna lieu d'écrire cette première Epître, ce fut : — 1° Un rapport épistolaire sur les divisions naissantes, rapport qui lui avait été adressé par la maison chrétienne de Chloé, I, 41. — 2° Un récit oral que venaient de lui faire Stéphanas et ses coadjuteurs dans le gouvernement de cette église, au sujet d'un scandale et de quelque abus, xvi, 15-18. — 3° Certaines questions de morale et de discipline, dont les Corinthiens lui avaient demandé la solution. — L'Apôtre fait allusion à ces renseignements, et même, çà semble, aux termes dont on s'était servi pour le consulter, en divers endroits de son Epître⁴.

drinus (v^e siècle), et publié en 1633; mais il était incomplet. Il a été complété, en 1875, par la découverte d'un manuscrit du XI^e siècle, qu'on a trouvé dans une bibliothèque apportée de Jérusalem à Constantinople par les Tures. *Infra*, n 787. Ce manuscrit contenait en outre le texte grec de la II^e Epître, attribuée à S. Clément, dont une douzaine de chapitres manquaient même en latin.

¹ I Cor., XI, 8, 19. — ² Cf. Act., XVIII, 19, 26. — ³ I Cor., XVI, 6-8. Cf. v, 7. — ⁴ I Cor., I, 11; VI, 12, 13; VII, 4; VIII, 1, 4; X, 19-23.

664. — Comment cette Epître se divise-t-elle?

On distingue dans cette Epître deux parties, qui répondent au double dessein qu'avait S. Paul de réformer et d'instruire. — Dans la première, I-VI, il s'élève contre les trois abus qu'on lui avait signalés : les divisions au sujet des prédicateurs, I, 10-IV; le scandale d'un fidèle vivant dans l'inceste, V; et les procès que les chrétiens portaient au tribunal de juges païens, VI, 1-9. — Dans la seconde, VII-XV, il répond successivement à cinq questions qu'on lui avaient posées : sur le mariage et le célibat, VII; sur les mets consacrés aux idoles, VIII-X; sur l'ordre qui doit régner dans les assemblées religieuses, XI; sur l'usage des dons surnaturels, XII-XIV; sur la résurrection, XV.

Comme on le voit, cette Epître diffère beaucoup par son objet et par sa forme, de l'Epître aux Romains. Elle ne ressemble en rien à une dissertation ni à un traité dogmatique. C'est une suite d'avis, de réflexions, de solutions, inspirées par les circonstances et réparties en huit sections. Il n'est pas d'écrire qui fasse mieux connaître, soit l'esprit de l'Apôtre, soit la discipline et les mœurs de ces premiers temps.

PROLOGUE DE L'ÉPÎTRE, I, 1-9.

665. — Qu'y a-t-il à remarquer dans ce prologue?

On peut remarquer deux choses : — 1° L'empire de la foi sur l'âme de S. Paul. Pas une expression qui n'en porte l'empreinte; pas une pensée, pas un sentiment dont elle ne soit le principe. Il ne voit rien qu'à la lumière de la révélation et par rapport au Sauveur. L'Eglise de Corinthe n'est pas la sienne, c'est celle de Dieu; les fidèles ne sont pas des hommes seulement, ce sont des saints, consacrés par la divine grâce, etc. — 2° Les témoignages d'estime et d'affection qu'il prodigue aux fidèles de Corinthe, 4-8. Il les connaît et les apprécie, 6; il admire leurs dons et leurs grâces, 7; il espère que Dieu, son Dieu, y va mettre le comble, 4, 8. Ainsi éloigne-t-il de leur esprit tout soupçon de prévention,

d'erreur ou de partialité; ainsi les dispose-t-il à écouter avec docilité les avis que son ministère et leur intérêt l'obligent à leur donner.

SECTION PREMIÈRE.

DÉSORDRES SURVENUS A CORINTHE. I, 10-VI.

Premier désordre : division au sujet des prédicateurs, I, 10-VI.

Source des divisions. — Y avait-il un parti d'Apollo, un parti de Céphas, un parti de Paul, etc.? — Sens de ces mots : *Divisus est Christus*. — La mission de saint Paul n'était-elle pas aussi de baptiser? — *Non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi*. — Pourquoi le Sauveur n'a-t-il pas pris pour ministres les sages du siècle? — Dans quel sens l'Evangile est une folie. — Pourquoi les prodiges de S. Paul ne convertissaient pas les Juifs. — N'y eut-il d'abord parmi les chrétiens que des hommes sans instruction et sans ressource? — Sagesse humaine et princes du siècle. — Sens des mots *spiritualis, animalis, carnalis*. — Fondement sur lequel on doit bâtir et diverses manières d'édifier. — Jour du Seigneur et feu de sa justice. — Ministres de Jésus-Christ et dispensateurs des mystères de Dieu. — Quels sont les docteurs qui inquiétaient saint Paul? — Instructions à tirer des quatre premiers chapitres.

666. — D'où venaient les divisions qui régnaient à Corinthe?

Les divisions des Corinthiens venaient de deux causes : — 1° De l'attache excessive que des fidèles avaient pour les ministres qui les avaient baptisés, ou par lesquels ils avaient reçu la vie chrétienne, I, 14-17. — 2° De l'estime déraisonnable qu'avaient inspirée à plusieurs les dons extraordinaires de certains prédicateurs, leur science, leurs talents, leur éloquence, etc. On disait alors à Corinthe : Je suis à Paul; je suis à Apollo; comme on eût dit autrefois : J'appartiens à l'Académie; je suis du Portique.

S. Paul représente à ses disciples qu'ils ont tous été baptisés au nom du même Sauveur, I, 13; que le baptême, loin de les diviser doit les unir étroitement, I, 10; que c'est l'Esprit de Dieu qui agit dans les âmes, et que les hommes ne sont que ses organes, III, 5-15, 22; IV, 4; enfin que les talents naturels et la sagesse humaine ne doivent avoir aucune part dans l'Evangile d'un Dieu crucifié, I, 17-31¹.

¹ I Cor., III, 21-23.

667. — Y avait-il réellement à Corinthe un parti d'Apollon, un parti de Céphas et un parti de Paul, I, 12?

Plusieurs disent que ce sont là des noms fictifs mis en avant par l'Apôtre pour éviter aux véritables chefs de parti la confusion de se voir désigner publiquement. Ce sentiment est très contestable. S. Paul a pu omettre certains noms, IV, 6; mais ceux qu'il cite ne paraissent pas imaginaires. On sait par S. Luc qu'Appollo était réellement à Corinthe, qu'il avait succédé à S. Paul pour la prédication, et qu'on applaudissait à son éloquence¹. Quant à S. Pierre, S. Denys, évêque de Corinthe vers le milieu du second siècle, nous apprend que son Eglise le regardait comme son fondateur aussi bien que S. Paul². Il est probable que le chef des Apôtres avait passé par cette ville en se rendant à Rome, ou qu'il s'y était retiré avec Prisque et Aquila, au moment où un décret de Claude obligea tous les Juifs à s'éloigner de la capitale de l'empire³.

Quoi qu'il en soit, le reproche que S. Paul fait ici aux Corinthiens ne saurait fournir aucun appui à la fable du pétrinisme et du paulinisme, imaginée par Baur et son école. S. Paul parle de partis, il est vrai, mais ces partis sont de simples coteries qui n'ont pour cause aucun dissentiment en matière de croyance⁴, et qui ne peuvent avoir de durée ni s'étendre au delà de Corinthe. Les Apôtres y restent complètement étrangers⁵.

668. — Que signifie le verset 13 au premier chapitre?

L'Apôtre demande aux Corinthiens s'il existe plusieurs Christ, si Paul a été crucifié pour eux, s'ils ont été baptisés en son nom, εις το ονομα Παυλου. Il fait ces questions pour leur faire sentir la force des raisons qui les obligent à rester unis, et l'inconvenance de ces dénominations de partis de Pierre, de Paul, de Christ, 12⁶. Ses paroles supposent : — 1° Que Jésus-Christ a un corps mystique aussi bien qu'un

¹ Cf. Act., XVIII, 24-28; XIX, 1. — ² Euseb., H. E., II, 25. — ³ Act., XVIII, 2. Cf. I Cor., I, 12; III, 22. — ⁴ I Cor., III, 22; XVI, 2. — ⁵ *Supra*, n. 21. — ⁶ Cf. I Cor., III, 22, 23; II Cor., IX, 7.

corps naturel, et que l'unité est essentielle à l'un comme à l'autre¹. — 2° Que par le baptême, chaque fidèle devient membre de ce corps et est subordonné à ce chef. — 3° Que c'est la mort du Sauveur qui a donné au sacrement de baptême la vertu de nous engendrer à la vie de la grâce dont Jésus-Christ est la source².

669. — Comment saint Paul peut-il dire qu'il n'a pas été envoyé pour baptiser, mais pour prêcher³?

Comme les Hébreux manquent de comparatif, quand ils ont à exprimer une préférence, ils opposent souvent de cette manière une négation à une affirmation; mais ce qu'ils nient ou qu'ils excluent n'est exclu et nié que relativement⁴. *Misericordiam volo et non sacrificium*, est pour : *Misericordiam volo potius quam sacrificium*. De même : *Non misit me Christus baptizare, sed evangelizare*, est pour : *Christus misit me evangelizare potius quam baptizare*.

Ainsi exprimée, cette pensée n'offre aucune difficulté. Il est certain que l'office principal des Apôtres, l'objet direct de leur mission était de prêcher⁵, et que S. Paul ne pouvait mieux servir l'Eglise ni produire plus de fruit qu'en s'appliquant au ministère de la parole⁶. Quant à l'administration du baptême et des autres sacrements, il devait y pourvoir, sans doute, mais il pouvait se faire suppléer sans inconvénient par des ministres inférieurs⁷. Ainsi faisait le divin Maître⁸. C'est pour la même raison que, dans une mission, les prêtres qui ont le talent de la parole s'emploient à la prédication plutôt qu'à la confession, et qu'ils peuvent dire à ceux qui les appellent au saint tribunal que leur office n'est pas de confesser, mais d'évangéliser⁹.

¹ Cf. Joan., XIX, 36; I Joan., IV, 3. — ² Cf. S. Thom., p. 3, q. 48, a. 5. — ³ Cf. I Cor., I, 17, et Matth., XXVIII, 19. — ⁴ *Negatur minus ut commendatur majus*. Cf. Matth., IX, 13; X, 20; I Cor., XV, 10; II Cor., II, 5; Gal., II, 20. *Supra*, n. 39, 2°; 594, 3°; 643, note. — ⁵ Act., IX, 15; XIII, 46, 47. Cf. Luc., IV, 43. — ⁶ I Tim., V, 17. — ⁷ *Perfecte baptizare etiam minus docti possunt; perfecte autem evangelizare multo difficilioris est operis*. S. Aug., *Cont. Litt. Petilianæ*, III, 68. — ⁸ Joan., IV, 2. Cf. Act., X, 48. — ⁹ Cf. S. Thom., p. 3, q. 67, a. 2, ad 1 et q. 68, a. 9.

670. — Que signifient ces mots : *Non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi*, I, 17?

S. Paul rappelle aux Corinthiens qu'il n'a employé, pour les convertir, ni les arguments des Philosophes, ni l'éloquence des rhéteurs. Il fait cette observation pour une double fin : pour faire entendre aux docteurs qui lui ont succédé qu'ils ne doivent pas mettre leur confiance dans les moyens humains, et pour apprendre aux fidèles qu'ils ont tort de chercher dans la prédication de l'Évangile autre chose que l'Évangile même¹.

S'il n'avait eu à son service que l'éloquence et la philosophie, son ministère n'aurait eu aucun succès², dit S. Jérôme. Il faut ajouter avec l'Apôtre que, s'il avait triomphé par de telles armes, c'eût été au préjudice de la croix du Sauveur. En effet, pour honorer comme il convenait le mystère de la croix et en faire éclater la vertu, il fallait, non l'embellir ou le reléguer dans l'ombre, mais le montrer tel qu'il est, avec son austérité, dénué de tout attrait humain, en opposition avec toutes les idées et tous les goûts du monde. Il fallait le faire triompher de la sagesse humaine sans rien prendre d'elle, au moyen de tout ce qu'elle dédaigne. C'est à quoi Dieu a pourvu par le choix qu'il a fait de ses Apôtres. « Qu'on cesse donc, dit S. Chrysostome, de nous opposer leur ignorance et leur rusticité : leur rusticité et leur ignorance font la gloire de leur Maître³. »

671. — Pourquoi Dieu a-t-il écarté les sages du siècle et refusé de faire servir leur science au salut du monde?

Dieu n'a pas voulu s'en servir, dit l'Apôtre, parce que les sages du siècle n'avaient usé jusque-là de leurs lumières

¹ Bossuet, *Serm. sur la divinité de la religion*, 1^{er} point, et II^e *Serm. sur la vertu de la Croix*. — ² *Nunquam ad fidem Christi mundum traducere valuisset, nisi evangelizasset eum, non in sapientia verbi, sed in virtute Dei*. S. Hieron., *In Epist. ad Ephes.*, II. — ³ *Cum gentiles nobis dixerint rusticos fuisse Apostolos, adjiciamus item indoctos, illiteratos, pauperes, abjectos. Non sunt hæc maledicta, sed gloria, quod tales viri toto orbe clariores apparuerint et viros sapientia et potestate præditos superarint*. S. Chrys., *In I Cor.*, Hom. III, 4.

qu'au profit de leur orgueil et au préjudice de sa gloire, I, 21. Au lieu de reconnaître la souveraineté de Dieu et de le faire honorer dans ses œuvres, ils ont méconnu sa nature et altéré ses perfections. Les uns ont nié son unité, d'autres sa providence, d'autres sa sainteté. Tous se sont perdus dans des spéculations ambitieuses et folles. Pour confondre leur orgueil, Dieu fait prêcher au monde le mystère de la Croix, une doctrine qui choque toutes leurs idées et tous leurs instincts; il la fait prêcher devant eux par des hommes qu'ils n'ont jamais vus à leur école, qui ne possèdent aucun talent, aucun art, aucune habileté; et ces nouveaux docteurs convainquent les esprits par un genre de preuves qui leur est propre, que nul ne peut ni s'approprier, ni contester, 31¹.

Ainsi l'Apôtre débute à Corinthe comme il débutera à Rome : il humilie l'esprit afin de le rendre docile.

672. — Saint Paul n'appelle-t-il pas l'Évangile une folie, I, 21?

L'Apôtre parle ainsi par ironie, parce qu'en effet l'évangile passe pour tel dans l'esprit du monde, et qu'au point de vue des sages du siècle, il est doublement contraire à la raison de prêcher la croix de Jésus-Christ et de la prêcher à la manière des Apôtres. Les Grecs n'estimaient que la littérature et les arts; les Juifs n'admiraient que le merveilleux². Or ce que les Apôtres annonçaient aux Juifs comme aux Gentils, c'était le mystère d'un Dieu crucifié pour les péchés des hommes et la nécessité de marcher sur ses traces pour arriver au ciel.

On a peine à concevoir aujourd'hui l'opposition que soulevait dans les esprits une telle prédication³. Il faut se rappeler que la croix était alors l'objet de l'horreur la plus universelle et la plus profonde. On n'y voyait qu'un gibet, le gibet des esclaves et des plus vils scélérats. Elle ne rappelait que le crime et ne présageait que l'opprobre. Aussi les chrétiens qui la traçaient si souvent sur leur front, ne l'arboraient nulle part. Dans les catacombes même, ils ne la

¹ Bossuet, *Hist. univ.*, II, 25. — ² *Matth.*, XII, 38; *xvi*, 4; *Luc.*, XI, 16; *Joan.*, II, 18; *iv*, 48. — ³ *Act.*, XVII, 18-22; *xxvi*, 24.

peignaient qu'en la dissimulant. Avant que Constantin eût défendu de faire servir la croix au supplice des malfaiteurs¹, on avait recours aux emblèmes pour figurer l'immolation du Sauveur : au sacrifice d'Abraham, au serpent élevé dans le désert, etc. Aucune image du crucifix ne remonte aux temps des persécutions. Nous n'en avons du troisième siècle qu'une caricature grossière, tracée au stylet par un païen, sur le mur d'une salle basse du palais des Césars au mont Palatin, caricature exhumée en 1856 par les antiquaires et publiée par le P. Garucci. On y voit un personnage à tête d'âne attaché à une croix, et à côté une figure de magot témoignant sa vénération pour le crucifié. Comme explication, on lit en caractères cursifs ce graphite grec très incorrect : Αλεξμενος σεβετε (pour σεβετα) Θεον : *Alexamène adore son Dieu*².

673. — Puisque les Juifs estimaient tant les prodiges, 1, 22, ceux que faisait saint Paul n'auraient-ils pas dû les convertir?

Les Juifs se seraient convertis, s'ils avaient été de bonne foi ; mais, au fond, la plupart étaient résolus à rester dans l'incrédulité. Il leur en eût trop coûté de recevoir pour Messie celui qu'ils avaient crucifié. Ils craignaient trop l'inimitié et les dérisions de leurs compatriotes. Aussi se dérobaient-ils, comme ils pouvaient, à l'éclat de la vérité. S'il était impossible de nier les miracles des Apôtres, ils pouvaient toujours dire qu'ils n'étaient pas assez frappants ou assez nombreux. C'est ainsi qu'ils avaient agi avec Notre-Seigneur. Quand il faisait des prodiges sur la terre, ils en voulaient au ciel. Quand il multipliait les pains, ils demandaient de la manne. Quand il avait guéri les aveugles, ils disaient qu'il n'avait pu empêcher son ami de mourir. Quand il avait ressuscité Lazare, ils le défiaient de descendre lui-même de sa croix³.

¹ Ann. 316. Breviar., die 3 maii, lect. vi. — ² Cf. Tertull., *Apolog.*, 16. De Rossi, *Bullet.* 1863, p. 72; 1867, p. 75. — ³ *Supra*, n. 240-242, 439, note.

674. — Qu'est-ce qu'entend saint Paul par la sagesse humaine opposée à la sagesse divine, II, 4, 7, 13, et par ces princes du siècle qui n'ont pas compris le secret de Dieu, II, 7, 8?

La sagesse humaine, à laquelle l'apôtre se fait gloire d'être étranger, *ανθρωπινη σοφια*, c'est la philosophie grecque, la science prétendue des philosophes et des rhéteurs, qui n'ont confiance qu'en eux-mêmes, en leurs lumières, en leur habileté, en leur éloquence, qui s'attribuent l'art de persuader les esprits et de gagner les cœurs. La sagesse de Dieu dont il se dit l'organe, c'est celle qui vient de Dieu d'une manière surnaturelle, qui fait connaître Dieu et qui conduit à Dieu, II, 7. On la trouve en méditant les mystères de la foi et l'œuvre de la Rédemption.

Par les princes du siècle, il faut entendre, ce semble, les grands et les puissants, au nom desquels Jésus-Christ a été crucifié. S'ils avaient reconnu en lui le roi du ciel, jamais ils ne l'auraient condamné à la croix, II, 8¹. Cependant beaucoup de commentateurs pensent qu'il ne s'agit pas là de Pilate ni d'Hérode, mais de Satan et de ses anges dont le christianisme renversait l'empire : *Qui destruuntur*, II, 6². Selon eux, le démon n'a connu avec certitude la dignité du Sauveur et ses titres au royaume du ciel qu'après sa résurrection³. S'il avait eu cette connaissance, il se serait gardé de soulever les Juifs contre lui, non par respect pour sa personne, mais de crainte que la ruine de l'enfer ne fût le résultat de leur attentat déicide. Peut-être pourrait-on dire qu'il s'agit à la fois des uns et des autres, des esprits infernaux et des hommes puissants qui leur ont servi d'organes⁴.

675. — N'y avait-il alors dans l'Eglise que des hommes sans instruction et sans fortune?

S. Paul ne nie pas qu'il y ait dans l'Eglise des hommes

¹ Hodie mali homines qui conantur, si fieri posset, non esse ecclesias ubi illis prædicentur præcepta Dei, nonne et ipsum Christum occiderent, si in terra viventem invenirent? S. Aug., *Serm.* XVIII, 4. — ² Joan., XII, 31. — ³ Cf. I Cor., II, 8; Matth., IV, 3, 6; XXVII, 19; Marc., I, 35. — ⁴ Joan., VIII, 44.

savants et distingués, dit Origène, mais il fait observer que le nombre n'en est pas grand¹.

C'était le dessein de Dieu que l'Évangile fût d'abord prêché aux pauvres², et que ses premiers disciples et ses premiers prédicateurs fussent humbles en toute manière³, non-seulement de cœur, mais encore de condition et de talent⁴. Non qu'il rejette les grands, les puissants et les sages : il s'en faut qu'il les rejette ; mais il les écarte pour un temps, il les diffère. S'il les eût appelés tout d'abord, dit S. Augustin, ils auraient cru que la préférence leur était due. Qu'ils attendent donc ces grands et ces puissants : *Differantur hi superbi*⁵. Que les petits, que les pauvres les précèdent : *Veni tu, pauper. Nihil habes; nihil nosti : sequere me*⁶. « Les grands viendront dans leur temps, ajoute Bossuet⁷. Quand tout sera accompli, quand l'Église sera établie, quand il sera constant que l'ouvrage aura été fait sans eux, quand ils auront appris à ne plus partager la gloire de Dieu, à descendre de cette hauteur..., ils viendront en foule se joindre à l'humble troupeau du Sauveur. Et alors ce ne seront pas seulement les riches et les puissants, mais encore les doctes, les orateurs, les philosophes ; » tellement que S. Jérôme pourra écrire à la tête d'un de ses ouvrages sur les hommes illustres de l'Église :

¹ Non dicit : Nemo sapiens secundum carnem ; sed non multi sapientes... Injuste igitur Celsus insurgit, quasi diceremus : Nemo eruditus, nemo sapiens, nemo prudens ad nos accedat. Imo accedat eruditus, sapiens et prudens, cum voluerit ; sed accedat nihilominus stolidus, ineruditus, puer. Orig., *Cont. Cels.*, III, 48. Quoniam vero plures ubique sunt ignari et rustici quam in scientiis exercitati, necesse est plures apud nos fuisse rudes ac rusticos quam litteratos. *Ibid.*, I, 27. Cf. III, 9. — ² Matth., XI, 5 ; Joan., VII, 48 ; Gal., II, 10. — ³ Luc., X, 21. — ⁴ Non sapientes, non divites, non nobiles, sed piscatores et publicanos, quos dirigeret elegit, ne traduxisset prudentia, ne redemisset divitiis, ne potentia nobilitatisque auctoritate traxisset aliquos ad suam gratiam viderentur. S. Amb., *In Luc.*, V, 44. — ⁵ Sciebat enim quod si eligeret senatorem, diceret senator : Dignitas mea electa est ; si eligeret divitem, diceret dives : Opulentia mea electa est. S. Aug., *Serm.* LXXXVIII, 12. Cf. *In Psalm.* LXV, 4. — ⁶ S. Aug., *Ibid.* Sequere me ; non : Affer ad me. S. Pet. Chrys., *Serm.* XXVIII. — ⁷ *Panég.* de S. André.

*Discat Celsus quanti et quales viri eam fundaverint et adornaverint*¹.

En attendant, l'Écriture nous fait déjà connaître un certain nombre de disciples, à qui leur position, leur fortune, leur instruction donnaient un certain rang dans la société. C'est, chez les Juifs, Joseph d'Arimathie, Matth., XXVII, 57, Nicodème, Joan., III, 1 ; XIX, 39, Gamaliel, Act., V, 34, une foule de prêtres, descendants d'Aaron, *multa turba*, Act., VI, 7, Crispus, chef de synagogue, Act., XVIII, 8, plusieurs personnes notables de Thessalonique et de Bérée, Act., XVII, 4, 11, Zénas, docteur de la Loi, Tit., III, 13, Mnason, Act., XXI, 16, Manahen, frère de lait d'Antipas, *συνηγορος Ηρωδου*, Act., XIII, 1, Joanna, femme de Chusa, intendant du même Antipas, Luc., VIII, 3. Chez les Gentils, c'est l'officier Corneille, Act., X, 1, qu'on croit avoir appartenu, aussi bien que Pudens, II Tim., IV, 21, aux meilleures familles de Rome², Sergius Paulus, proconsul de Chypre, Act., XIII, 7, S. Denis l'Aréopagite, Act., XVII, 34, S. Clément, pape, que le livre des *Récongnitions* fait naître d'une famille impériale ou du moins patricienne, Phil., IV, 3³, Eraste, trésorier de Corinthe, Rom., XVI, 23, Théophile, Luc., I, 3 ; Act., I, 1, Philémon, Philem., I, 2, Lydie, Act., XVI, 14, les fidèles de la maison de Néron, mentionnés par S. Paul, Phil., I, 12-18 ; IV, 22, et parmi eux probablement Pomponia Græcina, *insignis femina*, dit Tacite⁴, dont le père était consul sous Tibère, et qui, mariée à Plautius, vainqueur des Bretons, fut accusée devant son mari, de *superstition étrangère*⁵.

Les collectes ordonnées par S. Paul dans les Églises qu'il

¹ Discant Celsus, Porphyrius, Julianus, rabidi adversus Christum canes, discant eorum sectatores, qui putant Ecclesiam nullos philosophos et eloquentes, nullos habuisse doctores, quanti et quales viri eam fundaverint, extruxerint et adornaverint ; et desinant fidem nostram rusticæ tantum simplicitatis arguere. S. Hieron., *de Script. Eccles.*, Prol. *Epist. ad Magn.*, LXXXIII. Cf. Tert., *ad Scap.*, IV ; Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 285. — ² Cf. Brev. rom., 19 mai, lect. IX. — ³ Cf. Brev. rom., 23 nov., lect. IV. — ⁴ Annal., XIII, 32. — ⁵ Cf. Euseb., *H. E.*, III, 18, et M. Rossi, *Roma subterr.*, t. II, p. 281. Sur une tombe du III^e siècle portant cette inscription : Πομπωνιος Γρηκεινος.

avait fondées ¹, et dont il porta le produit à Jérusalem ², et les dépenses faites dès l'origine pour assister les confesseurs, soutenir les missions, creuser les catacombes, etc., protestent du reste suffisamment contre ceux qui prétendent que l'Évangile n'a trouvé de disciples dans les premiers siècles que parmi les hommes sans instruction et sans ressource.

676. — Que signifient ces mots : *spiritualibus spiritualia comparantes*, II, 13, *animalis homo non percipit*, 14, et *spiritualis judicat omnia*, 15?

I. Au verset 13, l'Apôtre dit qu'il prêche les oracles du Saint-Esprit dans un langage assorti à leur nature, sans affectation et sans recherche mondaine, n'employant pour une œuvre surnaturelle que des moyens surnaturels. S. Jean Chrysostome conclut de là qu'on ne doit pas recourir aux livres profanes, mais aux paroles et aux exemples de l'Écriture, pour annoncer et faire entendre les vérités révélées ³.

II. *Homo animalis*, ο ψυχικός désigne l'enfant d'Adam qui ne suit que le témoignage de ses sens ou de sa raison, à qui l'œil de la foi fait défaut, comme les infidèles ou comme les chrétiens qui ont rompu avec l'esprit de Dieu.

III. *Homo spiritualis*, ο πνευματικός, c'est celui qui est éclairé par l'Esprit Saint, ou qui se laisse diriger par ceux qui en sont les organes. Tant qu'il suit cette ligne, tant qu'il reste docile à l'Esprit de Dieu, il juge bien de tout ce dont il doit juger, de tout ce qui a rapport à son salut et à sa perfection; il discerne sûrement la vérité de l'erreur. Pour lui, ajoute l'Apôtre, il ne peut être jugé par personne, c'est-à-dire par aucun de ceux qui ne sont pas spirituels comme lui, qui n'ont pas comme lui l'Esprit de Dieu pour les conduire intérieurement et extérieurement. Il ne peut être repris en rien. La foi ne peut être jugée par la raison, dit

¹ I Cor., XVI, 1-4; II Cor., IX. — ² Act., XI, 29, 30; XII, 25; XIV, 17, 26. — ³ Verbi gratia, si quaeritur an surrexerit tertia die Christus, ex Jona probationes et testimonium adduco; si quaeritur an natus sit Dominus ex virgine, ex sterilibus Anna et Elizabeth sumitur probatio et comparatio, etc. S. Chrys., *In I Cor.*, Hom. VII.

S. Thomas, non plus qu'un homme éveillé par un homme qui sommeille ¹.

677. — Quel est le fondement sur lequel saint Paul dit qu'il faut bâtir, III, 2, et quels sont ceux qui bâtissent sur ce fondement avec plus ou moins de solidité?

L'Apôtre lui-même dit que le fondement dont il parle, c'est Jésus-Christ; mais, puisqu'il parle de prédication, il entend évidemment Jésus-Christ connu, prêché, enseigné. Pour lui, il ne connaît pas autre chose. C'est en annonçant le Sauveur crucifié, II, 2, qu'il a posé le fondement de la foi, III, 10. Ceux qui bâtissent sur cette base avec des matériaux de diverses natures, ce sont les prédicateurs qui sont venus après lui pour compléter l'instruction des fidèles de Corinthe. La valeur relative et les qualités diverses de leurs prédications sont indiquées par la nature des matériaux qu'ils mettent en œuvre, l'or, l'argent, le bois, la paille, etc., 12. On peut prêcher aux fidèles une doctrine utile et sainte : c'est là bâtir solidement; c'est accroître dans l'Église l'or, l'argent, les pierres précieuses, c'est-à-dire l'instruction et les vertus chrétiennes, choses rares et d'un grand prix pour le ciel, 14. On peut aussi, sans prêcher l'erreur, perdre le temps en discours curieux et frivoles. Il en est qui prêchent ainsi par un esprit de vanité. C'est ne rien faire qui vaille; ou plutôt c'est amasser un tas de paille et de matière combustible destiné à servir d'aliment à la justice divine, 15.

678. — Quel est ce jour du Seigneur, et ce feu dont l'action doit mettre à l'épreuve l'ouvrage de chacun?

Le jour du Seigneur, III, 13, c'est le jour du jugement, soit particulier, soit général, où seront constatés les péchés et les mérites de chacun ². Le jour de l'homme, IV, 13, c'est le temps des présomptions humaines, le règne de l'opinion dont l'Apôtre se glorifie de n'être pas l'esclave ³. — Quant au

¹ Cf. Corp. jur., *Extrav. comm.*, l. I, tit. 8; *de Major. et obed.*, c. I. — ² Cf. I Cor., I, 8; V, 5; II Cor., I, 14; Phil., I, 6, 10; II Thess., II, 2. — ³ Cf. Ps. CIX, 3; CXXXVI, 7; Is., XIII, 6, 9; I Cor., IV, 3; Phil., I, 6; I Thess., V, 2; II Tim., I, 18; IV, 8; II Pet., III, 10.

feu dont il parle, ce n'est pas celui de l'enfer qui ne laisse point échapper ses victimes. Ce ne peut pas être non plus le feu du purgatoire qui ne s'attaque qu'aux coupables. Moins encore serait-ce le feu de la persécution, car tous n'y sont pas soumis à la fois. Qu'est-ce donc ? C'est le feu pénétrant et vengeur de la justice divine; en d'autres termes, c'est le jugement de Dieu représenté sous la figure d'une flamme qui pénètre à l'intérieur, qui dévore ce qui n'est pas solide, qui consume ce qui est impur et qui éprouve la pureté même. Au dernier jour, les ministres imparfaits qui auront travaillé pour l'estime des hommes verront leurs faux mérites s'évanouir. Il sera évident pour tous qu'il n'y a jamais eu rien de grand en eux que leur prétention et leur vanité.

Les théologiens allèguent ce passage en faveur du purgatoire; et ce n'est pas sans raison, quoique le feu dont il est question ne soit pas, à parler strictement, celui du purgatoire. S'il se trouve des ministres de Dieu répréhensibles à leur dernier jour, comme S. Paul le suppose, peut-on douter, en effet, qu'ils ne soient punis ? Et s'ils ne méritent pas l'enfer, ainsi qu'il le dit, 15, la peine qu'ils subiront ne sera-t-elle pas nécessairement temporaire ? Bien plus, nous pensons qu'il faut reconnaître dans les paroles de l'Apôtre, une allusion positive aux flammes du purgatoire; car pourquoi emploierait-il cette image du feu pour exprimer les châtiments réservés aux prédicateurs mondains, si leur ministère n'avait trop souvent pour résultat de leur en faire éprouver les rigueurs¹. Ni ce dogme ni cette preuve n'ont rien qui puisse aujourd'hui choquer les protestants. Puisqu'ils nient presque tous l'éternité de l'enfer, quelles autres peines peuvent-ils reconnaître après la mort que celles du purgatoire ?

679. — Quelle est la pensée de saint Paul quand il veut qu'on regarde les ouvriers apostoliques comme des ministres de Jésus-Christ et des dispensateurs de ses divins mystères, IV, 1 ?

L'Apôtre exprime ici un double désir : — 1° Qu'on n'oublie pas la distance qu'il y a entre Jésus-Christ et ceux qui le re-

¹ S. Amb., *In hunc loc.* S. Thom., *Suppl.*, q. 99, a. 4, ad 3.

présentent. Ils ne sont pas maîtres, mais serviteurs, *ministri*. On ne doit pas s'attacher à eux personnellement, ni regarder leur doctrine comme leur étant propre, ni leur faire honneur des grâces qu'ils répandent, comme s'ils en étaient la source. — 2° Qu'on n'en méprise aucun, parce qu'ils sont tous au service du grand Maître, qu'ils enseignent sa doctrine, qu'ils célèbrent ses mystères, qu'ils coopèrent à son œuvre. Ce qui met une différence dans l'estime que Dieu en fait, ce n'est pas l'éclat plus ou moins grand des dons qu'ils ont reçus, c'est le degré de zèle et de fidélité avec lequel ils s'emploient à son service¹.

680. — Qui sont ceux dont les sentiments, les procédés, le langage préoccupent l'Apôtre au chapitre IV, et contre lesquels il éprouve si souvent le besoin de se défendre ?

Ceux qui préoccupent et inquiètent l'Apôtre dans cette Épître, ce sont des chrétiens frivoles qui écoutent la parole de Dieu comme une parole profane, ou des ministres imparfaits qui font de la prédication de l'Évangile un moyen de se concilier les esprits et d'acquérir une réputation. Les uns et les autres étaient nombreux à Corinthe.

Les dispositions qui régnaient en Grèce différaient, en effet, de celles qu'on remarquera bientôt dans l'Asie Mineure. Ce qui caractérisait les Galates, c'était la crédulité et la superstition. Ce qu'on recherchait à Ephèse et à Colosses, c'étaient les hautes spéculations, les idées sublimes. A Corinthe, le défaut principal était la frivolité. Ce qui séduisait, c'était le talent de la parole, l'élégance du langage, les formes oratoires, I, 17, 22; II, 1. Les docteurs qui avaient succédé à S. Paul ne s'étaient pas bornés à ménager ce défaut; ils le fomentaient, en l'exploitant à leur profit. Ils aspiraient à gagner la faveur plutôt qu'à faire triompher la vérité. De là aux rivalités, à la jalousie, au dénigrement, il n'y a qu'un pas; et ce pas avait été franchi. D'abord on s'était attaché à rabaisser l'Apôtre dans l'estime des premiers disciples; puis l'affection qu'on

¹ I Cor., IV, 2. Cf. I Reg., III, 20; Luc., XII, 42; Col., I, 7; IV, 7; Heb., III, 5.